

FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION (INSTANCE BASSINS EQFE) SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP

Version DFP du 9/07/2019

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP :

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue :

Numéro :

Boîte :

Code postal :

Localité :

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Animateur-trice de groupes	

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable
-------------------------------------	------------------

<input type="checkbox"/>	Réservé
--------------------------	----------------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	--------------------

Motivation :

Comme en 2019 et 2020, les membres de la Chambre Emploi Formation de Namur remettent un avis favorable concernant ce dossier et ceci pour les mêmes raisons que celles évoquées les années précédentes.

En effet, les membres de la CEF de Namur reconnaissent toujours bien la plus-value d'un tel projet, particulièrement pour répondre aux besoins d'insertion de personnes peu scolarisées.

En effet, cette filière permet l'accès à des qualifications ou habilitations reconnues : accueillant extrascolaire reconnue par l'ONE, surveillant habilité et éventuellement, Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BAVC) homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle mène également à des emplois d'animateur dans les écoles de devoirs.

D'autre part, le projet de formation répond aux besoins du marché de l'emploi. En effet, bien que les profils-métiers visés ne comptent pas parmi les métiers en pénurie, le marché de l'emploi montre un besoin constant de ce type de qualification.

En outre, le processus pédagogique (mise en situation, stages, formations assurées par experts externes) et l'accompagnement proposé par DYNAMIC apparaissent pertinents au vu des objectifs de formation visés.

La filière offre aussi des perspectives de formation et d'emploi à des femmes peu qualifiées pour lesquelles les choix d'orientation sont souvent limités : domaines du nettoyage, de l'entretien du linge, de la vente ou encore de la bureautique.

Enfin, il n'existe aucune autre filière proposée dans ce métier au sein des CISP actifs sur le territoire du bassin de Namur, ni aucune autre formation professionnelle similaire.